

Syntagmes génériques et collectifs comme dénomination/désignation de la catégorie de l'Autre*

Michelle LECOLLE

Conférence donnée à Tunis lors du Colloque de Linguistique française organisé par l'Unité de Recherche « Langage et métalangage » de la Faculté des Lettres de la Manouba à Tunis : « La dénomination de l'autre », du 9 au 11 septembre 2004.

Résumé

La question de l'altérité intéresse les sciences sociales, parmi lesquelles en tout premier lieu l'anthropologie, mais également les sciences politiques, ou encore la géographie. Cette question est également présente en philosophie et en littérature. Au delà, elle se rencontre quotidiennement dans l'espace public et les médias. En simplifiant les différentes approches, on peut dire qu'elle renvoie globalement aux questions de l'identité, de la différence, de la frontière...

C'est en ayant à l'esprit la prise en compte de la notion générique de l'Autre dans ces disciplines et lieux de parole que cet article aborde, sur le terrain de la linguistique, la question de « la dénomination de l'autre », en choisissant de se centrer sur la catégorie générique de l'autre, ou encore la « figure » de l'autre, telle qu'elle peut être exprimée par des expressions génériques ou à sens pluriel.

Ce choix conduit à circonscrire l'objet, sur le plan syntaxique, à la dimension du syntagme nominal (substituable à *il*, pronom de la non-personne), mais ne pose pas de limite sur le plan lexical : en effet, *a priori*, tout nom d'être humain peut servir à nommer l'autre. Mais tous ne le font pas avec la même transparence. Ainsi, certains noms sont à proprement parler des dénominations de l'Autre, ou encore de l'altérité : il s'agit des noms employés en SN « singuliers collectifs » tels que *l'ennemi*, *le barbare*, *l'étranger* et, naturellement, *l'autre* (en emploi nominal). On considère ici en regard d'autres noms qui, envisagés dans ce même cadre syntaxique, ne désignent l'Autre que médiatement. C'est le cas de certains noms collectifs et, parmi eux, *communauté* : celui-ci tout à la fois présuppose un rassemblement et une ressemblance interne de ses membres, et, dans certains usages médiatiques et, plus généralement, dans le contexte socio-politique français contemporain, peut construire discursivement une collectivité différente, autre.

Article

Notre contribution se propose d'aborder les deux termes mis en présence par l'intitulé du colloque qui est à l'origine de cette publication : la question de la dénomination et la question de l'autre, ou de l'altérité.

La notion d'altérité apparaît comme extrêmement prégnante dans les discours contemporains. Elle se rencontre à l'heure actuelle quotidiennement dans l'espace public et les médias français, à propos de questions telles que le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie par exemple, ou encore dans les débats sur la laïcité.

Au-delà, cette question traverse les sciences sociales, de manière plus ou moins centrale, notamment l'anthropologie, où elle apparaît comme une catégorie opératoire.

* Un grand merci à Mohamed Kara pour la relecture de cet article, et pour ses remarques stimulantes.

On peut le voir par exemple dans la présentation de la revue d'anthropologie en ligne *Altérités* : « **L'altérité**, le caractère de ce qui est autre, tel est le lieu constitutif de l'anthropologie. »¹. Elle est également présente en sociologie, sciences politiques, ou encore en géographie, en philosophie et en littérature. En portant sur les approches de sciences sociales consultées² un regard de non-spécialiste, et en simplifiant quelque peu, il nous semble que, outre les questions concernant l'identité et la différence, l'altérité renvoie globalement à la territorialité et la frontière, à la question de la minorité (des minorités) par rapport à la majorité, et qu'elle s'exprime dans le métadiscours de ces disciplines en termes de catégorie (*l'autre* en tant qu'autre), ou d'ensemble (*les autres*, rassemblés selon certains critères), comme par exemple, ci-dessous :

Des mots comme « immigrés », « clandestins », « persécutions », « réfugiés », etc., ne sont pas seulement les mots du langage ordinaire, ce sont aussi et avant tout des catégories d'État au travers desquelles l'État pense et définit **les autres** (les nationaux et les non nationaux ; ou tous ceux qui ne sont pas naturellement nationaux), les classe en ayant droits ou sans droits ; les inclut ou les exclut de la protection, les intègre ou les écarte de la citoyenneté, etc. (Laacher & Vanderlynden, 2003).

C'est donc en ayant à l'esprit la prise en compte de la notion générique de l'Autre dans ces disciplines et lieux de parole que nous abordons, d'un point de vue linguistique, la question de « la dénomination de l'autre ».

Sur le terrain de la linguistique, nous envisageons deux manières distinctes de référer à l'autre, sur lesquelles nous nous appuyons pour notre développement : l'altérité peut (i) relever de catégories de langue (pronoms personnels de troisième personne, certains lexèmes – noms, adjectifs ...), ou (ii) être introduite en discours, à travers l'attribution – exemple (1) – et la dynamique de la reformulation – (2) –, ou plus généralement par la détermination contextuelle de la référence d'un syntagme nominal.

(1) [Côte d'Ivoire]. La fracture entre le Nord musulman et le Sud chrétien-animiste s'est aggravée, la guerre civile a commencé, et les accords de Marcoussi, loin de calmer le jeu, ont désigné aux ennemis de chaque camp **l'ennemi suprême** : le Blanc, l'éternel blanc de France. (« Ivoirité », *Le Monde*, chronique, 15/11/2004)

(2) En introduction à cette rencontre [colloque de 2003], Elie Wiesel déclarait : « Quelle que soit la chose que nous voulons ou devons partager, elle implique naturellement l'autre... ». Cette remarque pourrait être reprise cette année et mise à l'épreuve de la réalité des **communautés**. (« La mosaïque des communautés », *Le Monde*, actualités, 05/11/2004)

Nous aborderons ici ces deux approches de la référenciation dans les termes de la différenciation posée par Kleiber (1984) et (2001) entre « dénomination » et « désignation » pour rendre compte de deux pôles où s'illustre, directement (lexicalement) d'un côté, et indirectement, par le discours, la référence à l'autre.

Dans le cadre de cette description, nous nous centrerons sur les termes qui parlent de l'autre en tant que catégorie ou des autres comme ensemble. Syntactiquement, ces modes de référenciation correspondent au palier du syntagme, substituable à *il*, pronom de la non-personne chez Benveniste.

Le premier pôle, celui de la dénomination sera illustré par des syntagmes qui posent l'autre, ou les autres précisément en tant que « autre(s) » : *le barbare, l'ennemi, l'étranger*, comme en (1). Dans le cadre du second pôle, celui de la désignation, nous discuterons l'émergence d'un trait d'altérité pour le nom collectif *communauté*, trait qui

¹ Nous soulignons.

² Voir les références citées en bibliographie.

n'appartient pas à son sens codé, mais qui peut être amené à se stabiliser, en particulier à travers son emploi dans la structure syntaxique [la/les N_{communauté} + adj], où l'adjectif est un adjectif catégorisant, et notamment ethnique ou religieux.

L'altérité est naturellement toujours présente, tautologiquement, dès lors que l'on réfère à une réalité extérieure. Ceci s'applique également à *la/les communauté(s)* (par opposition par exemple à *notre communauté*). Mais c'est une altérité spécifique que nous envisageons, en termes socio-politiques, et celle-ci nous paraît réellement, dans cette structure (et en particulier avec l'adjectif), se refléter linguistiquement, dans le contexte historique contemporain que nous prenons pour base. Nous chercherons à cerner cette évolution à travers des exemples d'usages référentiels du nom *communauté*, mais aussi à travers la prise en compte de ses dérivés *communautaire* et *communautarisme*.

Nous envisageons donc la dichotomie dénomination/désignation comme dialectique, c'est-à-dire en mouvement : selon nous, le changement sémantique que nous postulons pour le nom *communauté* quand il est rapporté à des groupes « ethniques » pourrait amener, avec le temps et l'usage en discours, la désignation à devenir dénomination³.

1. LES DEUX MODES DE RELATION ENTRE UNE EXPRESSION 'X' ET UN ÉLÉMENT DE LA RÉALITÉ 'x'

Rappelons rapidement les termes de Kleiber (2001), selon lequel la dénomination et la désignation sont les deux modes de relation entre une expression linguistique X et un élément extra-linguistique x. Ce qui constitue la différence entre ces deux modes de relation est que, avec la dénomination, la relation X/x a été instaurée au préalable. En d'autres termes X est une unité lexicale attachée de manière conventionnelle à un objet x. Le pôle opposé, celui de la désignation correspond à l'usage libre en discours d'un syntagme nominal, ou encore d'une périphrase, pour référer à x.

En déplaçant quelque peu le propos de l'auteur, nous nous intéressons ici, non pas à la désignation ou à la dénomination d'un objet x, mais à celle d'une catégorie, la catégorie de l'autre.

2. DÉNOMINATIONS DE L'AUTRE

D'un point de vue lexical, la référence à l'autre n'est pas *a priori* délimitée à certains lexèmes. *A priori*, tout nom d'être humain peut en effet servir à nommer l'autre ou la catégorie de l'autre, et en particulier les syntagmes génériques de catégorisations sociales, ethniques, religieuses, professionnelles : *le paysan, le français, le catholique, le fonctionnaire* qui ne sont pas une dénomination de la catégorie de *l'autre*, même s'ils peuvent le devenir par le contexte.

2.1. L'Autre. Fondement de la catégorie

Pourtant, certains noms sont à proprement parler des dénominations de l'autre, ou encore de l'altérité : il s'agit des noms *ennemi, barbare, étranger, vulgaire* qui, employés en SN défini singulier, prennent particulièrement souvent une valeur générique, et notamment dans les textes contemporains consultés (nous y revenons plus bas).

³ Concernant le changement sémantique, nous nous référons ici essentiellement aux analyses de Meillet (1921) et de Nyckees (1998), et envisageons comme facteurs de changement aussi bien des facteurs extra-linguistiques – sociaux et politiques – que intra-linguistiques, ce qui apparaîtra dans le développement.

Ici, le sens lexical des mots est essentiellement fondé sur l'altérité, comme on peut l'observer dans les définitions de *ennemi* et surtout de *barbare*, partiellement retranscrites ci-dessous :

L'ennemi : Dans ses premiers emplois, *ennemi* désigne comme en latin classique une personne qui cherche à nuire à quelqu'un, un « ennemi privé », d'où *ennemi* de « hostile à » (v. 1400). Le mot prend ensuite au pluriel le sens (1080) de "ceux contre lesquels on est en guerre", plus tard collectivement *l'ennemi* « les ennemis » (1549). [...] Au Moyen Âge *l'Ennemi* désignait comme *inimicus* en latin chrétien le diable (v. 980), ensuite nommé *l'ennemi du genre humain*. (Dictionnaire Historique *le Robert*).

Le barbare : D'abord appliqué à tous les peuples autres que les Grecs et les romains, avec le sens « d'étranger ». [...]. *Barbarus* est repris du grec *barbaros*, qui désignait les non-Grecs, mot formé sur une onomatopée évoquant le bredouillement, l'expression incompréhensible. (Dictionnaire Historique *le Robert*)⁴.

L'ennemi, *le barbare*, *l'étranger* sont « ennemi », « barbare », « étranger » de « moi », et surtout de « nous » dans une collectivité, comme on le verra avec les énoncés contemporains. Quant à *le vulgaire*, il est fréquemment employé en opposition avec ce que l'auteur affiche de lui-même (en particulier chez G. Sand, voir nos exemples ci-dessous § 2.2.1). Ainsi, en dépit de leurs différences, tous se rattachent à la valeur binaire de *autre*, congruente avec son étymologie *alter*, et non à sa valeur *alius* – /différent/. En définitive, ce qui fonde la catégorie dénommée n'est donc pas une identité positive, mais une identité fondée sur l'altérité elle-même.

D'autres syntagmes relèvent de cette dénomination de la catégorie de l'autre : on peut citer *le prochain*, *l'ami*, ou encore *l'hôte*, dénominations nettement représentées dans les quelques textes philosophiques consultés. Mais une particularité notable des SN de la catégorie *l'ennemi* est d'avoir également une valeur plurielle, ce pourquoi on les nomme parfois « singuliers collectifs » (*Dictionnaire de l'Académie française*), ou encore « synecdoque du nombre » – le singulier pour le pluriel, voir Meyer (1993) : on peut alors remplacer *l'ennemi* par « les ennemis », *le barbare* par « les barbares ». Contrairement à ceux-ci, les syntagmes *le prochain*, *l'ami*, *l'hôte* ne présentent pas cette particularité de passer du générique au pluriel, ce qui nous paraît conforme avec le fait qu'ils s'agit de catégories individuelles (*l'ami*, *le prochain*, c'est « l'autre de moi » dans un rapport je/tu, et non « l'autre d'une collectivité »). C'est pourquoi, notre premier inventaire étant guidé par le fait que nous nous intéressons à des textes contemporains qui problématisent l'altérité en termes sociaux et politiques (donc concernant la collectivité), nous nous attarderons spécifiquement sur les premiers noms cités.

2.2. Les usages

Pour illustrer la pérennité des SN présentés, nous faisons tout d'abord figurer des exemples de la base *Frantext*, avant d'aborder les textes contemporains.

2.2.1. Exemples tirés de Frantext

Les usages des SN sélectionnés en valeur générique ou « singuliers collectifs » traversent les siècles, et tout particulièrement *le barbare* et *l'ennemi*, ce qu'illustre notre collecte d'exemples de *Frantext*. En voici quelques-uns, classés en ordre chronologique :

L'ennemi :

⁴ Nous soulignons.

(3) Le camp de **l'ennemi** est en grand nombre d'hommes, Ils sont à un trait d'arc, plus forts que nous ne sommes. (Des Masures Louis, *David combattant*, 1566, page 29)

(4) Les ministres politiques, appelés juges, guerriers, magistrats, fonctionnaires publics, jadis noblesse etc., et considérés dans leurs fonctions publiques, jugent **l'ennemi** intérieur de l'état, et le combattent par le glaive de la loi, ou repoussent par les armes l'ennemi étranger (Bonald Louis de, *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, ou Du pouvoir, du ministre et du sujet dans la société*, 1800, page 158)

(5) Les artilleurs continuaient à tirer sans rien voir dans une fumée épaisse ; ils avaient le visage sali, les lèvres sèches, ils ramassaient les boulets lancés par **l'ennemi** pour les leur renvoyer. (Rambaud Patrick, *La Bataille*, 1997)

Le barbare

(6) Mais je dy cependant qu'il nous faut embrasser en affection de charité tous hommes généralement, sans en excepter un, sans faire différence entre le Grec et **le Barbare**, sans regarder s'ils en sont dignes ou indignes, s'ils sont amis ou ennemis (Calvin Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre second*, 1560 page 184)

(7) Dans l'arène du Colisée se rencontrèrent le chrétien et **le barbare**, représentants de la liberté pour l'orient et pour l'occident. Nous sommes nés de leur union, et nous, et tout l'avenir. (Michelet Jules, *Introduction à l'histoire universelle*, 1831, page 420)

(8) Oublions nos luttes intestines, les guerres criminelles entre frères. Faisons face ensemble à **l'ennemi** commun. **Le barbare** est à nos portes. Toutes nos valeurs sont menacées. Tout ce qui fait notre raison de vivre va être bafoué, détruit. (Sarraute N., *Le planétarium*, 1959)

Le vulgaire

(9) Ces âmes ne voient pas le monde comme **le vulgaire** et puisent à une autre source de plaisirs. Elles n'aiment pas ces joies bruyantes où le corps a beaucoup plus de part que l'âme (De Guerin M., *Correspondance*, 1839)

(10) Lis le grand livre qu'on appelle la Genèse, ce livre que **le vulgaire** regarde avec raison comme sacré, sans le comprendre. (Sand G., *La Comtesse de Rudolstadt*, 1843, page 457)

L'étranger :

(11) Cette terre qui recouvre les ossements de nos aïeux sera encore notre terre, nous n'y entendrons plus la voix de **l'étranger** nous dictant ses ordres insolens : nos autels seront libres comme nos foyers. (Lamennais F-R de, *articles journal l'Avenir*, 1831, page 381)

(12) Don Ruy Gomez : Quel qu'il soit, le bonheur entre avec **l'étranger** qu'on reçoit. (Hugo V., *Hernani*, 1830, page 59)

Ces exemples font apparaître la double possibilité des valeurs générique, par exemple (4) ou (6), ou collective, par exemple (3), (5) ou (8), et quelquefois l'indistinction entre les deux : par exemple (7), (9) et (10). D'ailleurs en définitive, la distinction entre usage collectif et usage générique paraît la plupart du temps non pertinente. C'est ce qu'on voit en particulier dans les exemples avec *le vulgaire* : (9) et (10).

Naturellement, d'autres valeurs que le générique et le singulier collectif sont possibles : les syntagmes peuvent notamment être utilisés anaphoriquement pour nommer un individu présenté précédemment dans le texte, comme en (13) :

(13) Voilà tout ce que j'ai, dis-je au corsaire en lui donnant mes diamants, cela ne vaut pas ce que tu demandes ; prends-moi pour ton esclave, et sois bien persuadé que tu ne me garderas pas longtemps. Je suis fille unique d'un riche banquier de Séville ; retiens-moi pour otage et laisse aller Mendez, il reviendra bientôt pour me retirer. **Le barbare** fut surpris de me trouver capable

d'une résolution si généreuse et si tendre. (Aulnoy Marie-Catherine d', *Relation du voyage d'Espagne*, 1691, page 153, *Lettre 4*)

En outre, les noms étudiés étant des noms qualitatifs en ceci qu'ils dénomment une qualité – et en tout premier lieu l'altérité –, leur usage peut être attributif ou référentiel⁵, ce qui de nouveau peut donner lieu à des ambiguïtés : s'agit-il de l'ennemi en tant qu'ennemi – usage attributif –, ou réfère-t-on à telle personne ou ensemble de personnes – usage référentiel ?

Au final, l'ensemble de ces types d'ambiguïtés ou de mixages potentiels de valeurs que nous n'avons fait que mentionner nous paraît révélateur des caractéristiques sémantiques des noms décrits⁶.

2.2.2. Exemples contemporains

Les dénominations de l'autre apparaissent également dans les textes médiatiques et les commentaires contemporains de l'actualité. Dans ces textes, comme c'était le cas déjà avec les emplois de *le vulgaire* rapportés dans *Frantext*, ils figurent des pôles de cristallisation de la catégorie de l'autre, en quelque sorte à l'état pur. De ce fait ils sont tout naturellement prédisposés à être utilisés argumentativement : ils servent, par exemple par la comparaison ou le rapport attributif à problématiser des phénomènes discursifs contemporains, des faits d'actualité ou des positionnements collectifs – politiques ou sociaux. L'énoncé (1) fournissait déjà un bon exemple de cette utilisation. Nous rapportons ci-dessous deux autres exemples. En (14), l'auteur réagit à un « point de vue » de Patrick Declerck paru dans *Le Monde* du 12 août 2004, intitulé « Je hais l'islam, entre autres... ». En (15), Hélène Cixous problématisait la question de l'accueil des étrangers en France.

(14) Des croisades aux accusations de meurtre rituel, de Shylock et Othello et jusqu'aux perverses distinctions que le régime colonial français introduisit entre Juifs et Arabes en Algérie (et en France) grâce au décret Crémieux, le Juif, l'Arabe, sont **l'ennemi**, tour à tour théologique ou politique, mais aussi économique et militaire, religieux et ethnique, face auquel l'Occident échoue. (« La haine est aussi vieille que l'histoire », *Le Monde*, Horizons analyses et débats, 18/08/2004)

(15) [Jacques Derrida l'a surnommée et renommée *l'hostipitalité* en 1996, afin de nous rappeler aux secrets oubliés du mot et aux replis paradoxaux et amers du concept tels que la langue les recèle.]

C'est que le mot latin rassemble à la fois, par *hostis*, le sens d'étranger en tant qu'hôte, disons : *l'invité* (mais *hôte* en français est à la fois *hôte* l'accueillant, et *hôte* l'accueilli, et cela fait entrer toute la différence et le différend) et *hostis* l'étranger-ennemi public, **l'ennemi du pays**. Oui, il en est ainsi **l'étranger** signifie dans la langue : **l'ennemi**. *Ost*, en vieux français, est l'armée des ennemis. Voilà notre hôte hostile, notre invité, supposé bienvenu, suspect et malvenu.

A *hostis* s'ajoute, se mêle, se substitue *hospes*, celui qui reçoit et celui qui est reçu. D'emblée l'étranger, **l'hôte**, **l'ennemi** ont bien du mal à se distinguer. (Cixous H., « L'Hospitalité ? »)

⁵ Voir sur ce point l'étude approfondie de Kleiber (1981).

⁶ Nous n'avons fait qu'esquisser une description de ces noms. Une étude plus poussée d'un point de vue grammatical devrait aborder d'autres points, comme leur proximité avec les adjectifs homonymes, ou encore l'incidence sur le sens des syntagmes de la variation des déterminants (défini/indéfini), en comparaison avec des noms plus ordinaires. En outre, le brouillage entre des faits distincts comme la pluralité et la généricité nous paraît une piste de travail intéressante, y compris pour d'autres noms. Enfin, il faudrait également porter une attention plus grande que nous ne l'avons fait au contexte (cf. notre remarque sur l'emploi qui est fait par les auteurs de *le vulgaire*).

Enfin, ils illustrent parfois en contexte la valeur désignative d'altérité du mot *communauté*, comme nous allons le voir.

3. LE PÔLE DÉSIGNATION : LE MOT *COMMUNAUTÉ*

Nous abordons à présent le second pôle de la dichotomie dénomination/désignation avec le mot *communauté*.

En dépit des différences, ce qui rapproche les cas choisis pour les deux pôles, c'est qu'il s'agit de noms ayant un usage collectif, donc susceptibles d'exposer la question de l'autre sur le mode collectif. *Communauté* est un nom collectif (Ncoll désormais), c'est-à-dire qu'il désigne, avec une morphologie au singulier une collectivité d'individus. Ce qui distingue les deux pôles, c'est que *communauté* n'est pas lexicalement dédié à la désignation de la collectivité des autres. Il n'est pas non plus marqué négativement *a priori*.

Précisons tout d'abord notre approche : en étudiant les textes qui font apparaître *communauté* comme une désignation de l'autre ou des autres, nous ne nous intéressons pas à l'intention de l'énonciateur de conférer ce sens à ce nom, même subrepticement. Ce qui nous intéresse, indépendamment d'une quelconque intention, c'est la pénétration du sens d'altérité dans l'usage collectif banal du mot *communauté*, à l'insu même peut-être des énonciateurs. En tant que linguiste et analyste du discours, nous nous contentons donc d'observer l'évolution de ce mot, notamment par le biais de l'emploi référentiel de *communauté* dans certaines structures syntaxiques, et par le biais de ses dérivés. Néanmoins, au-delà de cette observation, nous avons également à l'esprit la valeur d'acte de l'emploi du Ncoll dans certains contextes, susceptible de participer à la création des réalités qu'il prétend désigner.

Avant de livrer notre analyse, mentionnons deux faits qui l'appuient : tout d'abord, certains textes mettent en présence dans une même argumentation la catégorie de l'Autre et le mot *communauté*, au singulier et au pluriel, ou ses dérivés, comme en (2), en (16) – suite du texte de H. Cixous rapporté sous (15) –, ou en (17) :

(16) Et les dieux ? La question se pose à travers la religion ; aujourd'hui, la question du droit d'asile et de l'accueil du réfugié ou immigré s'alourdit de l'accueil du dieu. En effet, l'étranger arrive avec sa langue, sa famille peut-être, et son dieu presque toujours. Comme on le sait, cela ne va pas de soi. Cela ranime même les **communautarismes** et les intégrismes. (H. Cixous)

(17) La haine de l'Autre envahit la vie de notre pays. Les actes antisémites [...] d'autres actes racistes [...]. Nous refusons les **enfermements communautaires**. Chaque discrimination, chaque manifestation de racisme, d'antisémitisme, de sexisme, ou en raison des orientations sexuelles est l'affaire de tous [...]. (Tract d'appel à une manifestation contre le racisme et l'antisémitisme)

Ensuite, le mot *communauté* est fréquemment problématisé, soit qu'il soit mis entre guillemets, soit qu'il soit discuté, comme on le voit par exemple en (18) et (19).

(18) [drame de la prise d'otages en Irak]. Ce drame a conduit à user et abuser de l'expression « **communauté musulmane** ». Dans le courrier, des lecteurs rappellent qu'il n'existe en France ni **une communauté musulmane**, ni **une communauté juive**, ni **une communauté chrétienne**, mais des musulmans, des juifs, des chrétiens, divers entre eux, ainsi que des agnostiques et des athées [...]. Non pas **des communautés**, mais des citoyens français ou des résidents étrangers, qui ne se déterminent pas forcément par une appartenance religieuse. (« Dieu à toutes les pages », chronique du médiateur Robert Solé, *Le Monde*, 6/09/2004)

(19) Le préfet de la région Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Christian Frémont, explique qu'« il n'y a ni discrimination positive ni reconnaissance d'**une communauté corse distincte** au

sein de la compagnie. On veut donner les mêmes possibilités de recrutement aux gens résidant en Corse qu'aux personnes du continent ». (*Libération*, 22/09/2004)

Il peut encore être revendiqué, comme c'est le cas à propos de « la communauté noire », comme victime de discriminations en France, sous la plume de l'historien Pap Ndiaye dans *Libération* (28/02/2005), tribune commentée par l'auteur sur France Culture le 15/03/2005⁷.

(20) D'ores et déjà s'amorce cependant un fait essentiel : la construction progressive d'une communauté noire française.

Pourquoi, et en quoi ce mot est-il considéré comme problématique ou digne de commentaires par certains ? C'est à cette question que nous chercherons à répondre dans ce qui suit.

3.1. Dénomination vs désignation médiata

Par opposition au pôle de la dénomination présenté précédemment, dans le pôle désignation, avec *communauté*, la catégorie de l'autre ou l'ensemble des autres ne se construit que médiatement. Pour prendre l'exemple d'un autre Ncoll, *ethnie*, étudié par Alice Krieg-Planque (2004), et par opposition avec celui-ci, *communauté*, en soi, n'est pas, dans les termes de l'auteur, un « hétéro-désignant », c'est-à-dire une dénomination de l'autre ou des autres.

Par conséquent, par différence avec la dénomination de l'altérité qui est donnée en elle-même au niveau du nom ou du syntagme, avec la désignation, c'est au niveau du texte, inséré dans son contexte social et politique que la catégorie est susceptible d'apparaître.

3.2. Le corpus d'étude : un corpus ouvert

Nous avons essentiellement sélectionné des textes (écrits et, dans une moindre mesure, oraux) qui problématisent des questions de société où, d'une manière ou d'une autre, il est question de « l'autre ». Ces textes traitent d'événements récents (août 2004-mars 2005) : l'affaire dite du « RER D »⁸ (parfois commentée avec le nom « Marie L. »), les manifestations contre le racisme, l'affaire des otages français en Irak⁹, la « loi sur la laïcité », différents événements concernant la Corse etc., mais aussi, en contrepoint, les textes du forum de « Sauvons la Recherche » et des textes de *Frantext*. Dans le choix de ces textes, nous avons pris en compte d'une manière générale les discours publics, médiatisés, que ce soit sur support papier ou sur internet, par des « experts » (chercheurs et hommes politiques dans les colonnes de la presse, journalistes) ou des non-experts (courrier des lecteurs). Enfin, dans cette collecte, nous n'avons pas cherché une exhaustivité de l'emploi du mot *communauté*, qui connaît bien d'autres usages que celui qui nous intéresse.

⁷ A propos de la conférence-débat du 19 février 2005 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales : « Les noirs en France. Anatomie d'un groupe invisible ».

⁸ En août 2004, une voyageuse du RER D, Marie L., raconte qu'elle a été agressée par des noirs et des maghrébins, en tant que supposée juive. Cette agression, rapportée parfois sans précaution, suscite un grand émoi dans les médias et la classe politique française, jusqu'à ce qu'on apprenne qu'il s'agissait d'une affabulation. L'événement médiatique est alors lui-même largement commenté.

⁹ Aux premiers jours de l'enlèvement de Christian Chesnot et Georges Malbrunot, leurs ravisseurs exigeaient le retrait de la loi française « sur le voile » (loi de mars 2004 pour « l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics » – parfois nommée « loi sur la laïcité »). L'ensemble des organisations musulmanes françaises se sont alors mobilisées pour rejeter cette ingérence dans les affaires françaises, et manifester leur solidarité avec les otages.

A l'aboutissement logique de ce travail, pour pouvoir parler de changement de sens donc, il faudrait qu'on puisse juger de l'inscription en langue de *communauté* avec un trait d'altérité. Pour juger réellement qu'il en devient en quelque sorte une dénomination, il faudrait par exemple relever des textes factuels où *communauté* dans un usage référentiel non problématisé serait interprété sans conteste de cette manière. C'est ce qu'on a par exemple en (21), où *la communauté maghrébine* est mis en rapport attributif avec *intégrée*, ou en (22), où *les communautés* reprend anaphoriquement des catégories de population désignées selon leur « ethnicité » (terme entendu au sens large), donc par leur spécificité au regard du reste de la population française :

(21) [Corse] **La communauté maghrébine** dont une partie, notamment les jeunes nés sur l'île, est parfaitement intégrée, ressent une forte inquiétude. (Ali Habib, *Site du collectif Bellaciao*)

(22) Dans le petit monde de Marie, les Arabes sont cruels et les juifs sont riches. Et les Noirs sont toujours prêts à commettre de noirs méfaits. Les agresseurs de Marie étaient coupables, ontologiquement coupables. Parce qu'ils étaient "quatre Arabes et deux Noirs". [...] **Les communautés** qu'elle [Marie L.] a mises en cause n'auront pas même eu droit à ses excuses, ni à celles des hommes politiques. (« Sortir du petit monde de Marie L. », *Le Monde*, Horizons analyses et débats, 09/08/2004)

Outre la limitation méthodologique due à la polyvalence sémantico-référentielle et syntaxique du nom *communauté*, il faudrait encore pouvoir juger de la représentativité de ces textes. Mais notre propos ici est moins ambitieux : il est de montrer comment cette désignation de l'autre se construit dans les textes étudiés.

4. COMMUNAUTÉ ET LA CATÉGORIE DE L'ALTÉRITÉ

En quoi peut-on dire que le mot *communauté* parle de « l'autre » ? En quoi est-il une désignation de l'autre ?

Notre intuition est que *communauté* devient dans l'usage un hétéro-désignant, substitut ou succédané de *ethnie*, lui-même problématique : comme *ethnie*, *communauté* désignerait l'altérité, au regard du territoire ou de la citoyenneté. En appui de cette intuition, remarquons que *ethnie*, alors qu'il est employé sans problème à propos de faits concernant d'autres pays (on parle de « conflits inter-ethniques » en ex-Yougoslavie, au Rwanda, à Los Angeles), est peu utilisé pour des faits concernant la France, au bénéfice du terme *communauté*, qui a l'avantage d'être polyvalent et nettement plus anodin.

Ainsi, le mot *communauté*, même s'il connaît de nombreux autres usages, est, dans certains de nos textes, mis explicitement en rapport avec des questions comme l'intégration et l'exclusion, qui supposent altérité (un corps étranger qu'on intègre ou qu'on exclut), en rapport avec la question de la minorité ou des minorités (à opposer à la majorité qu'est la communauté nationale). L'exemple (23), qui fait partie du même texte que (2) déjà rapporté en introduction, est représentatif de ce rapprochement :

(23) L'idée de **communauté**. S'il est un sujet dont les implications et les enjeux actuels dépassent largement la discussion d'école, c'est bien celui-là. C'est pourquoi il n'est pas vain de toujours la mettre en débat en posant les questions essentielles qu'appelle cette notion : rassemblement ou exclusion ; nature et légitimité des liens communautaires (linguistiques, culturels, sexuels, politiques ou religieux) ; intégration, multiappartenance ... (« La mosaïque des communautés », *Le Monde*, 05/11/2004)

(24), où *communautés* est spécifié par l'adjectif *musulmanes*¹⁰, pose lui aussi explicitement ce rapprochement :

(24) [USA, à propos des néo-conservateurs] Comment justifier l'énorme budget du renseignement et de l'armée si l'on n'a pas d'ennemis ? Et l'islam a, de ce point de vue, l'avantage, comme le communisme, d'être à la fois un ennemi extérieur et intérieur. Extérieur, avec le terrorisme international ; intérieur, au travers des **communautés musulmanes** établies dans les pays occidentaux. (« Entretien avec Alain Gresh », *Politis*, 9/09/2004)

4.1. Définitions de *communauté*

Communauté a globalement deux sens : en tant que nom de qualité correspondant à *commun*, il a pour premier sens « fait d'avoir en commun ». Le second sens, celui qui nous intéresse, correspond au nom collectif : *groupe humain*. On trouve divers usages de *communauté* dans ce sens collectif : *communauté internationale*, *communauté française*, ainsi que le nom propre *Communauté Européenne*.

Communauté n. f. XIII^e siècle. 1. État, caractère, qualité de ce qui est commun.

2. Groupe humain dont les membres sont unis par un lien social. Communauté familiale, villageoise. Vivre en communauté. La communauté française, nationale. La communauté internationale. Se dévouer pour la communauté [...] Par ext. Groupe humain dont les membres ont en commun une langue, une religion. La communauté francophone. La communauté musulmane. La communauté chinoise. (*Dictionnaire de l'Académie*).

Ce qui fonde le sens de *communauté*, c'est l'idée de rassemblement, qu'on trouve avec *vivre en communauté* par exemple, et qui correspond à un « nous ». Ce nom, dans ses emplois les plus fortement motivés¹¹ suppose lien territorial, cohésion sociale, solidarité.

Dès lors, ce qui se joue ici si l'on admet l'émergence d'un trait d'altérité dans *communauté*, c'est que, en devenant « hétéro-désignant », le nom passerait de l'expression d'un « nous » à celle d'un « ils ».

C'est ce que nous examinons dans ce qui suit, en nous basant sur des observations lexicales, syntaxiques et morphologiques.

4.2. Le mot *communauté* : un nom collectif

Rappelons la définition du Ncoll, en reprenant à peu de choses près les termes de Borillo (1997) : « un nom au singulier dénotant une entité composée d'un regroupement d'éléments de même catégorie »¹².

La notion de « même catégorie » est suffisamment englobante pour accueillir différents modes de regroupement des membres de l'ensemble. Dans *communauté* cette ressemblance est plus vague par exemple que dans les Ncolls *chorale* ou *public*. Elle est cependant plus précise que dans *collectivité* ou *ensemble*. Elle suppose, comme nous l'avons signalé, un « vivre ensemble », des relations de cohésion et de solidarité à

¹⁰ Cette spécification est au cœur du problème que nous étudions. Nous l'abordons en 4.3.

¹¹ Nous nous référons ici à l'emploi de *communauté* dans « notre communauté » par exemple sur des sites corses plus ou moins militants. De même, l'emploi revendiqué du mot dans les propos de Pap Ndiaye sur *France Culture*, et le texte dont est tiré notre exemple (20). Dans ces emplois, le mot *communauté* a parfois une réelle valeur argumentative.

¹² La définition initiale est « Un nom singulier qui représente un groupement d'éléments de même catégorie ». Nous ajoutons dans notre définition un niveau supérieur au « groupement d'éléments », « l'entité » collective elle-même, qui subsume l'ensemble des membres et peut être convoquée en tant que telle, comme c'est d'ailleurs le cas le plus fréquent dans l'emploi réel des Ncolls. Sur les Ncolls, voir Lecolle (1997 et 1998).

l'intérieur d'un groupe et, en somme une identité commune qui, du groupe, rejaillit sur les éléments. Elle n'est donc pas un simple outil de pluralité, comme l'est *ensemble* : on peut à ce titre opposer *l'ensemble des scientifiques* à *la communauté des scientifiques*. En effet, *l'ensemble des scientifiques* peut être considéré comme équivalent à *les scientifiques*, alors que *la communauté des scientifiques* apporte une spécification sémantique supplémentaire.

En résumé, *communauté* en tant que Ncoll, rassemble, globalise, et généralise ; c'est ce qu'on voyait problématisé dans l'exemple (18) présenté précédemment, ainsi qu'en (25) :

(25) [conflit israëlo-palestinien, à propos des prises de position publiques en France]. L'usage banalisé de l'ambigu mot « **communauté** » semble imputer à l'ensemble des juifs le point de vue de quelques-uns. (*Le Monde*, horizons-débats, « L'Autre juif et l'Autre palestinien », 06/10/2004)

De plus, il globalise sous un certain angle : les éléments du Ncoll sont rassemblés selon une cohésion particulière, qu'on peut trouver à la fois dans la parenté sémantique des deux sémèmes *communauté*, et dans la parenté du lexème dérivé *communauté* avec sa base *commun*.

Nous trouvons donc déjà dans ce rassemblement et cette globalisation les premiers ingrédients du caractère problématique du nom *communauté*. Mais ce n'est pas tout : en complément de cette valeur collective, c'est dans la structure syntaxique [dét N_{communauté} + adj.] que l'on trouvera, pour l'essentiel, l'altérité.

4.3. Le syntagme *la communauté* + adj.

Nous avons cité l'exemple du syntagme *la communauté des scientifiques* ; on trouve, comme à peu près équivalent, mais plus massivement, *la communauté scientifique*. Bien que linguistiquement similaire aux syntagmes que nous analysons ci-dessous, celui-ci paraît bien anodin, et peu marqué par l'altérité, ce que nous discuterons par la suite.

Cette altérité apparaît en revanche dans la structure [dét N_{communauté} + adj.] où l'adjectif est un adjectif catégorisant : catégorisant « ethnique » (*corse*, *tutsie* ou *hutu* par exemple pour le Rwanda), catégorisant religieux (*juif*, *musulman*, *catholique*¹³), ou social (*immigré*, *homosexuel*, *gay*). Cette structure (*la communauté musulmane*, *la communauté corse*) est par ailleurs beaucoup plus fréquente, d'après nos sondages sur internet, que la structure *la communauté des* + N (*la communauté des corses*).

Cette catégorisation externe, apportée par l'expansion adjectivale, nous paraît déterminante pour la question de l'altérité : d'une certaine manière, elle essentialise la collectivité rassemblée sous le terme *communauté*. Et on retrouve, par le biais de la question identitaire, la question de l'altérité, qui est son pendant.

Enfin un dernier élément, la territorialité, parachève la construction de l'altérité. Parfois textuellement exprimée par le biais d'un syntagme prépositionnel locatif – *la communauté française d'Abidjan*, *la communauté aveyronnaise de Paris* –, le plus souvent implicite, mais inférée par le contexte textuel (par exemple lorsqu'on parle de la communauté musulmane dans *Le Monde*, à propos d'événements français), ou encyclopédique (*la communauté tutsie* est celle du Rwanda), elle est de toutes façons présente, au moins anaphoriquement ou déictiquement. Ainsi, le référent du syntagme

¹³ Les syntagmes *la communauté catholique*, ou *la communauté chrétienne* nous paraissent peu représentés dans les textes traitant de la France.

communauté + adj. catégorisant est posé en opposition, par différenciation – comme minorité – avec une autre collectivité, celle représentée par le territoire qui l’englobe.

Remarque : En se focalisant un instant sur le cas particulier du syntagme *la communauté musulmane*, on trouvera particulièrement illustrée la valeur d’altérité que nous postulons par le contraste de son sens dans les exemples proposés jusqu’à présent avec celui qui est décrit en (26), où *communauté* est pris dans son sens le plus motivé :

(26) Des événements tragiques ont actualisé le passionnant problème de **la communauté musulmane**, *l’Umma* qui reçoit du Coran les principes d’une parfaite unité politico-religieuse et se compose de tous ceux qui professent le dieu unique dont Mahomet fut le prophète. (*Philosophie religion*, 1957, Page 4402)

Résumons notre démonstration : la portée polémique du mot *communauté* peut donc déjà être expliquée par : (i) la globalisation, due au fait qu’il s’agit d’un Ncoll ; (ii) par la définition d’un ensemble humain sur des critères identitaires ; (iii) par sa différenciation avec un ensemble englobant.

Pourtant, d’après nos sondages sur internet, les syntagmes du type décrit paraissent tout à fait usuels, et admis dans des écrits historiques ou sociologiques portant sur des pays étrangers. Notre intuition ne nous paraît pas pour autant invalidée : en effet, il nous semble que cette intuition s’articule avec la question du communautarisme dans l’espace public français. Ce phénomène, spécifique et peut-être récent (du moins récemment mis en avant¹⁴), est supposé correspondre à un repli sur la « communauté », à une exclusion volontaire par rapport à l’ensemble de la collectivité nationale, bref représenter un danger pour la cohésion nationale et, en somme, pour la République (cf. Taguieff 2004).

Nous discutons ci-dessous cette intuition, en montrant comment le dérivé nominal *communautarisme*, mais aussi l’adjectif *communautaire* (*repli communautaire*) apportent un éclairage sur l’évolution du sens de *communauté*.

5. DÉRIVATIONS SUR COMMUNAUTÉ

L’adjectif relationnel *communautaire* construit sur *communauté*, a sensiblement la même polyvalence que *communauté*. Certaines de ses valeurs usuelles ne sont pas particulièrement marquées au regard de l’altérité, comme par exemple en (27), où on peut gloser *communautaires* par /de la communauté/, ou encore en (28), à propos de la Communauté Européenne, et en (29), sur lequel nous reviendrons :

(27) [à propos des paysans salvadoriens]. L’irrigation est un autre problème à résoudre pour les communautés implantées dans les collines. [...] la place des femmes est renforcée puisqu’elles représentent 30% des animateurs **communautaires**. (*Convergences*, mensuel du Secours Populaire, 10/2004)

(28) C’est la première fois qu’un pays s’attaque de front aux institutions **communautaires**. (A propos de l’Espagne, qui conteste le monopole de l’anglais comme seule langue parlée dans les institutions de l’UE. Informations de l’Europe, « Le 7-9 » sur *France Culture*, 7/10/2004)

(29) il y a des pratiques **communautaires** différentes. (Il s’agit en contexte des pratiques de publication des « communautés scientifiques », ici biologistes et physiciens, *France Culture*, 12/10/2004)

¹⁴ Dans l’ensemble les dictionnaires que nous avons consultés, il est remarquable que le mot *communautarisme* ne figure que dans le *Robert Historique*, alors que, d’après ce dictionnaire, il est attesté depuis 1951.

Mais en réalité, dans certains de ses emplois contemporains, cet adjectif évolue vers un emploi qualitatif, ce qu'on peut confirmer en se référant aux tests communément admis concernant la distinction entre les types d'adjectifs, relationnel et qualitatif¹⁵. La possibilité de l'emploi attributif par exemple est attestée en (30) :

(30) Pink TV est identitaire et non **communautaire**. (*France Inter*, 10/2004, à propos de la création d'une nouvelle chaîne TV)

On peut alors gloser *communautaire*, en recourant à son dérivé *communautarisme*, par la formule /caractérisé par le communautarisme/, ou /fondé sur le communautarisme/. Ainsi, en (31), on interprétera *repli communautaire* par /repli fondé sur le communautarisme/ :

(31) L'inquiétant rapport des RG [Renseignements Généraux] Les banlieues défavorisées se « ghettoïsent ». A en croire un rapport réalisé par les renseignements généraux, 300 quartiers connaissent un inquiétant **repli communautaire** et une poussée de l'islam radical. Ce document, dont le quotidien *Le Monde* a publié la synthèse dans son édition de mardi (6 juillet 2004), a été remis début juin au ministère de l'Intérieur » (« Repli **communautaire** et intégrisme religieux (RTL) », *Le Monde*)

Il en est de même dans les autres collocations (qu'on peut véritablement qualifier de clichés) *dérapage communautaire* – (32) – ou encore *enfermement communautaire* :

(32) Le succès électoral d'Euro-Palestine dans les quartiers populaires n'illustre-t-il pas le risque de **dérapage communautaire** ? (« Trois questions à Bernard Ravenel », *Le Monde*, 2/12/2004)

Dans l'ensemble de ces types d'emplois, qu'il s'agisse ou non de collocations, le SN composé d'un nom et de *communautaire* supporte la transformation qui figure en (33) :

(33) Un comportement **communautaire** > Le communautarisme de ce comportement.

Ainsi, d'un point de vue sémantique, le mot *communautaire* peut être qualifié de « biface » : une de ses faces relèverait à proprement parler de la dérivation sur *communauté* ; l'autre ne s'éclairerait que par le recours au sens de *communautarisme*. Cette bivalence de *communautaire* nous semble nettement illustrée en (23), que nous rappelons :

(23) L'idée de **communauté**. S'il est un sujet dont les implications et les enjeux actuels dépassent largement la discussion d'école, c'est bien celui-là. C'est pourquoi il n'est pas vain de toujours la mettre en débat en posant les questions essentielles qu'appelle cette notion : rassemblement ou exclusion ; nature et légitimité des **liens communautaires** (linguistiques, culturels, sexuels, politiques ou religieux) ; intégration, multiappartenance ... (« La *mosaïque* des communautés », *Le Monde*, 05/11/2004)

Ici en effet, *communautaire*, en tant qu'adjectif relationnel de *communauté* (*liens communautaires*) sert dans un même mouvement de transition dans le syntagme avec des faits généralement reliés au problème du communautarisme : cf. d'une part les mots *exclusion* et *intégration*, et d'autre part les spécifications apportées par les adjectifs figurant dans la parenthèse. De fait, selon notre analyse, l'existence de cette seconde face ne serait pas sans conséquence sur le sens même de *communauté*, qui apparaît comme chargé en retour du sens de *communautaire*.

Pour terminer, reprenons la question précédemment laissée en suspens à propos de *la communauté scientifique* (§ 4.3) : pour quelles raisons ce syntagme ne relève-t-il manifestement pas de la question de l'altérité (au sens marqué que nous lui donnons

¹⁵ Voir Riegel, Pellat et Rioul (1994).

ici) ? En réponse partielle à cette question, on peut remarquer, à partir de (29), où, d'après le contexte, il était question de « pratiques communautaires scientifiques », qu'on ne peut pas opérer la transformation proposée en (33) : *le communautarisme de ces pratiques*. Pourtant, s'il avait été par exemple question précédemment de pratiques religieuses, ou, dit autrement, fait référence à un autre type de « communauté », cette transformation aurait été tout à fait possible. En d'autres termes, ce qui fait la différence ici est non pas d'ordre linguistique – *scientifique* est, tout comme les autres, un adjectif catégorisant – mais d'ordre social et politique.

CONCLUSION

Pour conclure, systématisons les points qui, dans le sens contemporain du mot *communauté*, le font relever de la catégorie de l'altérité.

On trouve dans ce nom collectif l'idée de « vie en commun », de « règles communes » plus ou moins lâches. Selon nous, dans la structure syntaxique [la N_{communauté} + adj], où l'adjectif est un adjectif catégorisant, ce caractère commun extérieur aux acteurs – éléments de l'ensemble –, tend, par le biais du contexte (contexte textuel de référence, lui-même pris dans son environnement historique), à s'essentialiser, et à conférer aux acteurs eux-mêmes une identité commune. Cette identité commune se pose à son tour par différenciation par rapport à ce qui est extérieur, la collectivité englobante – collectivité nationale par exemple. Ainsi, par le biais de la désignation, on passe de l'idée de « relation sociale interne au groupe » à celle de « différenciation », voire d'opposition avec le groupe englobant. Nous proposons donc la glose suivante de *communauté* dans cette structure :

/Ensemble humain fondé sur un critère identitaire, et distinct à ce titre de la collectivité englobante/.

Ce processus d'installation de la valeur d'altérité pour le mot *communauté* s'éclaire dans les énoncés proposés, dès lors qu'on les envisage dans le contexte de textes, et plus généralement dans un interdiscours, où se pose la question du racisme et de l'intégration dans l'espace public français. Du point de vue de la langue elle-même, si on s'appuie sur la notion saussurienne de système, l'observation des emplois du dérivé *communautaire* et de la création et/ou exploitation de *communautarisme* nous paraît éclairer nettement, par un effet sémantique en retour, l'installation du sens d'altérité pour *communauté*.

En définitive, ceci nous paraît illustrer, à propos de la question de l'altérité dans une société donnée (la société française), la dynamique du changement de sens en discours, et le recyclage de faits de discours qu'opère la langue, en lien avec des questions historiquement et socialement situées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BARIL G. (1996). « Repenser l'altérité », Site de *Altérités*, Volume 1, numéro 1 [en ligne] <http://www.anthro.umontreal.ca/varia/alterites/vol1no1/baril.htm> (consulté le 30/11/2004).

BENVENISTE A. « La question de l'autre ou la construction de la différence », *Exposé pour le Tronc Commun des DEA : séance de l'équipe GREEE* [en ligne] http://educ.univ-paris8.fr/FORMAT_DOCT/SiteDEA99/Gree_2.html (consulté le 12/10/2004).

- BENVENISTE E. (1966). *Problèmes de linguistique générale tome 1*, Paris, Gallimard coll. Tel.
- BORILLO A. (1997). « Statut et mode d'interprétation des noms collectifs », in Guimier C. (éd.), *Co-texte et calcul du sens*, Presses Universitaires de Caen, pp. 105-121.
- KLEIBER G. (1981). *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- KLEIBER G. (1984). « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* n° 76, pp. 77-94.
- KLEIBER G. (2001). « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique* n° 36, pp. 21-41.
- KRIEG-PLANQUE A. (2004). « Le mot "ethnie" : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français », à paraître dans *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et lexicographie*, Institut de Linguistique Française - CNRS / Editions Honoré Champion.
- LAACHER S. & VANDERLYNDEN A. (2003). « Sangatte : Qui sont les étrangers en transit ? ». In *Cultures & Conflits*, [en ligne] http://www.conflits.org/article.php3?id_article=635 (page consultée le 15/11/2004).
- LECOLLE M. (1997). *Étude des Noms Collectifs en français*, Mémoire de DEA de Sciences du Langage, Université de Toulouse le Mirail.
- LECOLLE M. (1998). « Noms collectifs et méronymie », *Cahiers de grammaire* n° 23, pp. 41-65.
- LÉVI-STRAUSS C. ([1952] 1987). *Race et histoire*, Denoël.
- MEILLET A. (1921). « Comment les mots changent de sens », in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, pp. 230-271.
- MÉTRAL G. (1998). « L'altérité en géographie : introduction au débat », site *Point, ligne, surface*, [en ligne] <http://www.unige.ch/ses/geo/pls/pls55.html> (consulté le 17/11/2004).
- MEYER B. (1993). *Synecdoques, étude d'une figure de rhétorique Vol. 1*, Paris, Éditions l'Harmattan.
- NYCKEES V. (1998). *La sémantique*, Paris, Belin.
- PATEZ F. (1997). « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », *Les Cahiers du Ceriem* 2 [en ligne] http://www.uhb.fr/sc_humaines/ceriem/documents/cc2/CC2patez.htm
- RIEGEL M., PELLAT J.C. & RIOUL R. (1994). *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- SAUSSURE ([1972] 1985). *Cours de linguistique générale*, Paris, Éditions Payot.
- TAGUIEFF Pierre-André (2004). "Multiculturalisme et communautarisme devant les principes républicains", site de l'*Observatoire du communautarisme* [en ligne] http://www.communautarisme.net/index.php3?action=page&id_art=79368 (consulté le 26/11/2004).

RESSOURCES, DICTIONNAIRES ET CORPUS

ATILF, CNRS ; Académie Française. *Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition Version informatisée* [en ligne] <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

ATILF, CNRS. *Frantext* [en ligne] <http://www.atilf.fr/frantext.htm>. Tous textes.

ATILF, CNRS. *Le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)* [en ligne] <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Cixous H. « L'Hospitalité ? ». Site *Le Théâtre du Soleil* [en ligne] http://www.lebacausoleil.com/SPIP/article.php3?id_article=165 (consulté le 12/10/2004)

Forum du site *Sauvons la Recherche*, février à juillet 2004 [en ligne] <http://recherche-en-danger.apinc.org> (consulté en août-septembre 2004)

Le Monde, La Croix, Libération, le Nouvel Observateur, Télérama, Le Figaro, Politis entre juillet 2004 et mars 2005. Choix thématique d'articles.

Sites corses *A contresens, Le Grain de Sable, L'Unione Corsa, Collectif Bellaciao*.

Rapport des états Généraux de la Recherche. Site « Comité d'initiative et de proposition » [en ligne] <http://cip-etats-generaux.apinc.org> (consulté en novembre 2004)

REY A. & REY-DEBOVE J. dir. (1993). *Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaire le Robert.

REY A. dir. (2000). *Dictionnaire Historique de la langue française*, 3 tomes, Paris, Dictionnaires le Robert.